

Berne, le 21 juin 2018
Fritz Zurbrügg

Remarques introductives de Fritz Zurbrügg

Dans mes remarques introductives, je vais présenter les principaux résultats du nouveau *Rapport sur la stabilité financière* que la Banque nationale suisse (BNS) a publié ce matin. La première partie sera consacrée aux grandes banques, et la seconde portera sur notre évaluation actuelle de la situation des banques axées sur le marché intérieur.

Grandes banques

En octobre 2018, cela fera dix ans que le Conseil fédéral, la FINMA et la Banque nationale avaient décidé de prendre d'importantes mesures destinées à renforcer le système financier suisse. Ces mesures étaient nécessaires car durant la crise financière mondiale, il n'était pas exclu qu'UBS doive affronter une crise de confiance encore plus grave. Cela aurait été lourd de conséquences pour le système financier suisse et pour toute l'économie du pays.

Depuis, les deux grandes banques suisses ont entrepris de nombreuses démarches allant dans le sens des améliorations réglementaires, en vue d'accroître leur résilience et de réduire les risques encourus par l'économie helvétique en cas de situation financière critique. Au cours des dix dernières années, le Credit Suisse et UBS ont, en particulier, sensiblement renforcé leur dotation en fonds propres, mais aussi réduit leurs positions à risque et adapté leur modèle commercial ainsi que leur structure. De plus, tant le contexte économique que les conditions régnant sur les marchés financiers se sont améliorées, au niveau mondial, ces dernières années.

Compte tenu des développements positifs enregistrés du côté des banques et de leur environnement, le Credit Suisse et UBS se concentrent de moins en moins sur le redimensionnement et la réduction des charges héritées de la crise financière et se consacrent davantage à leurs stratégies de croissance et à de nouvelles initiatives commerciales. Chacun des deux établissements cherche ainsi à renouer avec la croissance et à augmenter la rémunération de ses actionnaires.

Conférence de presse

Du point de vue de la stabilité financière, il est important d'achever comme prévu la mise en œuvre de la réglementation *too big to fail* révisée. La réalisation de l'ensemble des mesures y afférant est une condition nécessaire à la résolution de la problématique du *too big to fail* en Suisse. A l'avenir, l'Etat ne doit plus être forcé à engager des fonds publics pour sauver une banque.

Mais où en sont les grandes banques dans la mise en œuvre de la réglementation *too big to fail* révisée? En ce qui concerne le premier pilier de cette réglementation (la résilience), les deux établissements sont en voie de satisfaire aux exigences. Ils répondent d'ores et déjà entièrement à l'ensemble des exigences finales¹ pondérées en fonction des risques en termes de capacité d'absorption des pertes dans une perspective de continuité de l'activité (*going concern*). Un besoin d'amélioration subsiste au niveau du ratio de levier.

En ce qui concerne le second pilier, qui porte sur l'assainissement et la liquidation ordonnée d'une banque d'importance systémique en cas de crise sans recours à des fonds publics, les deux grandes banques ont également réalisé des progrès supplémentaires. Au cours de l'année passée, elles ont notamment continué d'augmenter le volume de leurs instruments de *bail-in*. Elles répondent ainsi entièrement aux exigences finales en termes de capacité d'absorption des pertes dans l'éventualité d'une crise (*gone concern*).

Pour qu'un assainissement et une liquidation ordonnée soient toutefois possibles, des progrès restent nécessaires, en particulier dans trois domaines. Premièrement, la FINMA, en sa qualité d'autorité compétente, est en train d'élaborer des plans permettant d'assurer qu'une banque dispose de liquidités en quantité suffisante pour la mise en œuvre d'un assainissement ou d'une liquidation ordonnée (*resolution funding plan*). Deuxièmement, il faut garantir que la capacité totale d'absorption des pertes soit appropriée, non seulement au niveau du groupe, mais aussi de chaque unité de la banque concernée. Et troisièmement, les deux grandes banques doivent continuer à réduire leurs dépendances financières et opérationnelles internes.

Concernant les plans d'assainissement et de liquidation, les deux grandes banques devront apporter la preuve, d'ici à fin 2019, qu'elles sont en mesure de maintenir sans interruption leurs fonctions d'importance systémique en Suisse en cas de menace d'insolvabilité. Cela fait partie du plan d'urgence, qui constitue un élément central des plans d'assainissement et de liquidation. Etant donné leur champ d'activité international, le Credit Suisse et UBS doivent également satisfaire à des dispositions émises par des autorités de surveillance étrangères.

Banques axées sur le marché intérieur

J'en viens à présent aux banques axées sur le marché intérieur. Les principaux risques auxquels elles sont exposées proviennent toujours des marchés hypothécaire et immobilier. A cet égard, je voudrais faire trois observations.

¹ Les exigences finales correspondent au niveau qui devra être atteint au terme de la période de transition. Elles portent en particulier sur la qualité des fonds propres *going concern*.

Conférence de presse

Premièrement, les banques axées sur le marché intérieur ont continué d'accroître, en 2017, les risques auxquels elles sont exposées. Ces développements se sont produits dans un contexte de déséquilibres persistants sur les marchés hypothécaire et immobilier. Bien que les prêts hypothécaires n'aient affiché qu'une croissance relativement faible dans l'ensemble, ceux accordés par les banques axées sur le marché intérieur ont continué d'augmenter de manière marquée. Dans le segment des objets résidentiels de rendement, les risques liés au dépassement de la capacité financière des emprunteurs se sont en outre sensiblement accentués au cours de l'année dernière pour les nouveaux prêts hypothécaires. On relève par ailleurs des signes indiquant que ces risques ont tendance à se cumuler avec ceux liés à la quotité de financement dans ce segment: pour une part importante des nouveaux prêts hypothécaires présentant un ratio élevé entre le prêt et les revenus de l'emprunteur, le ratio entre le prêt et la valeur de gage de l'objet concerné est également élevé. De tels prêts sont particulièrement vulnérables à une éventuelle hausse significative des taux d'intérêt accompagnée d'une correction des prix immobiliers. Pour les objets résidentiels de rendement en particulier, ce risque de correction est relativement élevé à moyen terme en raison de la hausse marquée des prix enregistrée ces dernières années.

Deuxièmement, la marge d'intérêt des banques axées sur le marché intérieur a continué de se réduire en 2017. Ce nouveau recul illustre la pression persistante qui s'exerce sur leur activité principale dans un contexte de taux d'intérêt exceptionnellement bas. Les banques ont cependant pu maintenir le produit net de leurs intérêts par rapport à l'année précédente en compensant la réduction de leur marge d'intérêt par une augmentation de l'octroi de prêts. Tant que les pressions sur les marges demeureront, ces établissements seront fortement incités à accroître leur prise de risque.

En dépit de cet environnement comportant des risques et malgré la propension des banques à en prendre, je constate, troisièmement, que les banques axées sur le marché intérieur continuent de présenter une résilience appropriée dans l'ensemble. Les simulations de crise effectuées par la Banque nationale indiquent toujours que la plupart de ces établissements pourrait couvrir les pertes découlant de scénarios défavorables pertinents grâce à leur bonne dotation en fonds propres.

Il est décisif, pour la stabilité du système financier, que la dotation en fonds propres des banques soit suffisante, à l'avenir également, pour supporter les risques encourus. A ce propos, j'aimerais me pencher sur deux adaptations importantes liées à la révision de la réglementation bancaire menée actuellement en Suisse, qui auront une influence capitale sur la résilience des banques axées sur le marché intérieur.

Il s'agit, premièrement, de la révision des exigences de fonds propres pour les prêts hypothécaires dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif réglementaire de Bâle III au niveau national. Ces exigences présenteront une sensibilité accrue aux risques hypothécaires. Selon la composition des actifs, les exigences applicables aux différentes banques pourraient ainsi augmenter ou reculer. En principe, la BNS est favorable à une telle différenciation des exigences de fonds propres en fonction des risques. Du point de vue de la stabilité financière,

Conférence de presse

ce dispositif réglementaire doit être mis en œuvre de manière à garantir que l'adéquation du niveau de fonds propres sera maintenue au sein du système bancaire dans son ensemble.

Deuxièmement, des exigences de fonds propres supplémentaires seront introduites pour les banques d'importance systémique axées sur le marché intérieur². Ces exigences de fonds propres, dites *gone concern*, sont nécessaires pour permettre, en cas de besoin, l'assainissement et la liquidation ordonnée de ces établissements sans recours à des fonds de la Confédération. En 2017, le Conseil fédéral a défini des paramètres relatifs aux exigences *gone concern*, en particulier en termes de montant et de qualité des fonds propres. La Banque nationale considère que ces exigences supplémentaires sont nécessaires et soutient par conséquent les paramètres définis par le Conseil fédéral.

Compte tenu des risques accrus susmentionnés dans l'octroi de nouveaux prêts hypothécaires, la Banque nationale estime en outre que des mesures ciblées devraient être envisagées concernant l'octroi de prêts dans le segment des objets résidentiels de rendement. De son côté, la BNS continuera d'observer attentivement l'évolution sur les marchés hypothécaire et immobilier et examinera régulièrement si le niveau du volant anticyclique de fonds propres doit être adapté.

² Cette adaptation concerne PostFinance, Raiffeisen et la Banque Cantonale de Zurich.